

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin. 1833-1869 1861

2 (22.8.1861)

SESSION DE
1861.

PROTOCOLE

N^o II.

DE LA

COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN.

En présence des Commissaires ci-après dénommés:

Pour Bade	Monsieur DIETZ.
„ Bavière	„ de KLEINSCHROD, Président.
„ France	„ GOEPP.
„ Hesse	„ SCHMITT.
„ Nassau	„ SCHEPP.
„ Pays-Bas	„ JONKHEER TESTA.
„ Prusse	„ MOSER.

Mannheim, 22 Août 1861.

Etat des frais de service de la Commission
Centrale pour l'exercice de 1860/61, et budget pour
celui de 1861/62.

§ I.

L'état des frais de service pendant l'exercice de 1860/61 présenté comme de coutume par l'Inspecteur en chef de la navigation du Rhin à la Commission Centrale aussitôt après l'ouverture de la présente session fut trouvé exact après avoir été préalablement vérifié par les Commissaires de Bavière et France. Conformément à cet état la Commission Centrale a arrêté le chiffre des recettes et des dépenses ainsi qu'il suit:

Recettes	5325 Frcs. 42 Cent.
Dépenses	4757 Frcs. 98 Cent.
il reste un actif de	567 Frcs. 44 Cent.

§ II.

Quant au contingent des Etats riverains aux frais de service pour l'exercice de 1861/62 l'Inspecteur en chef a dressé le budget qui suit, savoir

a) Honoraires du chancelier	1400 fl.
b) Salaire du garçon de la chancellerie	100 fl.
c) Frais d'impression des protocoles	500 fl.
d) Menus frais de bureau et frais imprévus	100 fl.

De plus la Commission Centrale a trouvé convenable de pour-
voir son nouveau local de différents objets nécessaires, dont le
prix a été évalué à 175 fl.

Somme totale . 2275 fl.

ou 4876 Francs.

Déduction faite de l'actif ci-dessus mentionné de 567 Francs 44 Cent., la Somme
requisse pour couvrir ces dépenses s'élève à 4308 Francs 56 Cent.

La Commission Centrale est convenue de fixer à 615 Frcs. 51 Cent. (84 Francs
49 Cent. de moins qu'en 1860) le contingent de chaque Etat riverain aux frais de service
pour l'exercice de 1861/62, ce qui porte le total des recettes à 4308 Frcs. 57 Cent.

§ III.

Il sera adressé à l'Inspecteur en chef une expédition du présent Protocole à titre
d'information et de décharge.

Dietz.
de Kleinschrod
Goepp.
Schmitt.
Schepp.
Emile Testa.
Moser.

Pour copie conforme:

Le Président de la Commission Centrale.

